CONDITIONS D'UTILISATION DU LOGICIEL RI WITNESS™

CooperSurgical offre deux types de logiciels : (I) le logiciel intégré RI Witness qui accompagne l'équipement acheté, et (II) le logiciel RI Witness™ IQ (« Witness IQ ») basé sur le nuage, offert en mode logiciel comme service (SaaS) par CooperSurgical à ses clients du secteur de la fertilité; bien que les deux types de logiciels soient fournis, le client a la possibilité de ne pas activer ce dernier. Les présentes conditions d'utilisation du logiciel font partie intégrante du contrat d'achat de solutions complètes RI Witness (« contrat d'achat ») conclu entre le client (« client ») et CooperSurgical (« CooperSurgical »).

I. Conditions de licence du logiciel de l'équipement RI Witness

1. Cooper accorde par la présente au client une licence non exclusive, non transférable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, lui permettant d'utiliser le logiciel intégré ou fourni par Cooper (« Logiciel ») en conjonction avec l'équipement (« Équipement ») et la documentation relative au système RI Witness™, sous forme imprimée ou électronique (« Documentation »), à des fins exclusivement internes à son entreprise, selon les modalités énoncées dans le présent document.
2. Le client peut faire des copies du logiciel et de la documentation uniquement à des fins de sauvegarde, sous réserve du respect des dispositions du présent document.
3. Cooper se réserve le droit de modifier les spécifications du Logiciel et de la Documentation si des exigences légales ou réglementaires applicables l'exigent, ou de mettre à jour le Logiciel au moyen de correctifs et de corrections d'erreurs; le Client doit installer et utiliser tout code logiciel supplémentaire gratuit ou toute mise à jour du Logiciel intégrant des « correctifs » et des corrections d'erreurs qui pourraient être fournis de temps à autre par Cooper et qui seront réputés faire partie intégrante du Logiciel.
4. Le client reconnaît que le logiciel et la documentation lui sont fournis sans aucune modification visant à répondre à ses besoins particuliers; par conséquent, il lui incombe de s'assurer pleinement que les caractéristiques et les fonctions de ceux-ci sont adaptées à l'usage qu'il souhaite en faire.
5. Cooper garantit avoir testé le logiciel à la recherche de virus à l'aide d'un logiciel antivirus disponible dans le commerce, conformément aux pratiques courantes de l'industrie, et le client reconnaît que le logiciel peut ne pas être exempt de bogues ou d'erreurs et accepte que l'existence d'erreurs mineures ne constitue pas une violation des présentes conditions.
6. Sauf disposition expresse contraire dans la présente licence ou autorisation prévue par toute loi locale, le client s'engage envers Cooper :

    a. d'accorder à Cooper le droit d'obtenir, manuellement ou électroniquement, des données d'utilisation provenant du système RI Witness, dont le seul but est de gérer les mouvements de stock des consommables;

    b. de ne pas copier le logiciel ou la documentation, sauf si cette copie est accessoire à l'utilisation normale de ceux-ci ou si elle est nécessaire à des fins de sauvegarde ou de sécurité opérationnelle;

    c. de ne pas louer, donner en location, concéder en sous-licence, prêter, traduire, fusionner, adapter, altérer ou modifier le logiciel ou la documentation;

    d. de ne pas apporter de modifications, qu'elles soient totales ou partielles, au Logiciel, ni de permettre que le Logiciel ou une partie de celui-ci soit combiné avec, ou intégré à, tout autre programme;

    e. de ne pas désassembler, décompiler, faire de l'ingénierie inverse ou créer des œuvres dérivées basées sur l'ensemble ou une partie quelconque du logiciel, ni de tenter de le faire;

    f. de s'assurer que le logiciel et la documentation sont utilisés par les employés et les représentants du client conformément aux présentes modalités;

g. de ne pas fournir ni rendre accessible de quelque manière que ce soit le Logiciel, sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie (y compris, mais sans s'y limiter, les listes de programmes, les listes de programmes objets et sources, le code objet et le code source), à toute personne autre que les employés du Client qui ont un besoin raisonnable d'accéder au Logiciel pour son utilisation légitime, sans le consentement écrit préalable de Cooper;

h. n'utiliser le logiciel qu'en conjonction avec l'équipement.

7. Le client reconnaît et accepte que :

a. tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au système RI Witness dans le monde entier appartiennent à Cooper ou à ses sociétés affiliées et/ou sont concédés sous licence par leurs propriétaires respectifs à Cooper ou à ses sociétés affiliées;

b. les droits de propriété intellectuelle de Cooper et de ses sociétés affiliées sur le système RI Witness sont concédés sous licence (et non vendus) au client; et

c. le client ne détient aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au système RI Witness, à l'exception du droit de l'utiliser conformément aux présentes modalités;

d. le client n'a pas le droit d'accéder au logiciel sous forme de code source;

e. l'intégrité du logiciel est protégée par des mesures techniques de protection (MTP) afin d'empêcher toute appropriation illicite des droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, sur le logiciel; le client ne doit en aucun cas tenter de supprimer ou de contourner ces MTP, ni d'utiliser tout moyen visant à faciliter la suppression ou le contournement non autorisés de ces MTP;

f. tant que la licence du système est en vigueur, le client doit fournir un accès raisonnable permettant d'inspecter et d'analyser le logiciel de l'équipement et doit fournir toute autre information que Cooper peut raisonnablement exiger (sous réserve des mesures visant à préserver la confidentialité de toute donnée permettant d'identifier une personne physique) afin de vérifier la conformité aux présentes conditions.

II. Conditions d'utilisation du service RI Witness IQ SaaS

1. **SERVICE**.

Pendant la durée du contrat, CooperSurgical fournira le logiciel et l'infrastructure Witness IQ en tant que service, ainsi que d'autres services connexes (services de soutien), dans un environnement hébergé fourni et entretenu par CooperSurgical (collectivement, le « Service »), auquel le client se voit accorder l'accès en vertu des présentes conditions par l'intermédiaire d'un site Web ou d'une autre adresse IP désignée. Le client peut choisir d'activer ou non le service RI Witness IQ.

a. Responsabilités de CooperSurgical.

Pendant la durée du contrat et sous réserve des présentes conditions, CooperSurgical accorde au client un droit non exclusif, incessible et mondial permettant aux utilisateurs autorisés (définis ci-dessous) d'accéder au Service et de l'utiliser uniquement dans le cadre des activités commerciales internes du client, sous réserve des présentes conditions.

CooperSurgical déploiera des efforts commercialement raisonnables pour rendre le Service disponible vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine.

b. **Responsabilités du client**.

Le client doit fournir à CooperSurgical les renseignements et l'aide commercialement raisonnables afin de permettre à CooperSurgical de fournir le service. Le client reconnaît que

la capacité de CooperSurgical à fournir le Service conformément aux présentes conditions dépendra de l'exactitude et de la rapidité avec lesquelles le client lui fournira ces renseignements et cette assistance.

Le client doit se conformer à toutes les lois locales, provinciales, nationales et étrangères applicables dans le cadre de son utilisation du service, y compris les lois relatives à la protection des données, aux communications internationales, au contrôle des exportations et à la transmission de données techniques ou personnelles. Le client reconnaît que CooperSurgical n'exerce aucun contrôle sur les informations, documents, fichiers électroniques et documents saisis par le client ou fournis ou mis à la disposition de CooperSurgical de quelque manière que ce soit par le client aux fins de la prestation du Service par CooperSurgical ou de l'utilisation du Service par le client, y compris, sans s'y limiter, toute licence de logiciel pertinente, ainsi que tout autre contenu, document ou donnée que le client utilise, installe, télécharge ou héberge au moyen du Service (le « Contenu du client ») transmis par le client par l'intermédiaire du Service. Le client ne doit pas télécharger, afficher, publier, reproduire ou distribuer des renseignements, des logiciels ou tout autre matériel protégé par des droits d'auteur, des droits à la vie privée ou tout autre droit de propriété intellectuelle, en violation de ces droits. Le client est seul responsable de la collecte, de la saisie et de la mise à jour de tout le contenu du client, ainsi que de s'assurer que ce contenu n'enfreint pas, ni ne porte atteinte, de fait ou potentiellement, aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers; ne contiennent rien d'obscène, de diffamatoire, de harcelant, de menaçant, d'offensant ou de malveillant; ne causent pas de dommages ou de préjudice à toute personne ou à tout bien; ne violent pas les droits à la vie privée ni ne favorisent le sectarisme, le racisme, la haine ou le préjudice; ni ne constituent des courriels en masse non sollicités, du « pourriel », du « spam » ou des chaînes de lettres. CooperSurgical se réserve le droit de retirer ou de désactiver l'accès à tout contenu qui enfreint les restrictions susmentionnées et n'assumera aucune responsabilité envers le client dans le cas où elle prendrait une telle mesure.

Le client doit s'assurer que ses employés, représentants, consultants, sous-traitants ou mandataires autorisés à utiliser le service et auxquels le client ou une personne agissant en son nom a fourni des identifiants d'utilisateur et des mots de passe (« utilisateurs autorisés ») utilisent le service conformément aux modalités des présentes conditions; il est responsable du respect ou de la violation des présentes conditions par les utilisateurs autorisés.

Le client doit obtenir et maintenir toutes les licences de logiciels de tiers, les consentements et les autorisations nécessaires pour permettre à CooperSurgical de s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le client garantit qu'il détient toutes les licences de logiciels nécessaires ainsi que les conditions de soutien technique pour les logiciels et le matériel, et qu'il est à jour dans le paiement de tous les frais de maintenance liés à ces licences.

Le client doit s'assurer que son réseau et ses systèmes sont conformes aux spécifications pertinentes du service

.

Le client est seul responsable de la mise en place et de l'entretien de ses connexions réseau et de ses liaisons de télécommunications à partir de ses systèmes, dans la mesure nécessaire à la prestation du service par CooperSurgical, ainsi que de tous les problèmes, conditions, retards, échecs de livraison et de toute autre perte ou préjudice découlant de ou liés aux connexions réseau ou aux liaisons de télécommunications du client, ou causés par Internet.

Le client doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour empêcher tout accès ou toute utilisation non autorisés du service et, en cas d'un tel accès ou d'une telle utilisation non autorisés, doit en aviser CooperSurgical par écrit sans délai.

Le client doit s'acquitter de toutes les autres responsabilités qui lui incombent en vertu des présentes conditions relatives au service, en temps opportun et de manière efficace. En cas de retard dans l'exécution de ces responsabilités par le client, CooperSurgical peut ajuster tout calendrier ou échéancier de livraison convenu, dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire.

Le client ne doit pas (A) utiliser le Service ou y accéder dans le but de vendre, d'accorder une licence, de louer, de céder, de transférer, de distribuer, d'afficher, d'héberger, d'externaliser ou d'exploiter commercialement le Service de quelque autre manière que ce soit; (B) modifier le Service ou Witness IQ, ni créer des œuvres dérivées à partir de ceux-ci; (C) supprimer, modifier ou masquer toute mention de droit d'auteur, de marque de commerce ou tout autre avis de propriété associé à Witness IQ ou au Service; (D) procéder à une ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de toute autre manière de dériver le code source de Witness IQ; ou (E) accéder ou

utiliser le Service dans le but de créer ou de soutenir un service similaire ou concurrent, et/ou d'aider un tiers à créer ou à soutenir un tel service.

2. **DÉCLARATIONS, GARANTIES ET ENGAGEMENTS.**

a. **Dispositions générales**. Chaque partie déclare et garantit (i) qu'elle est valablement constituée et en règle en vertu des lois de la juridiction où elle a été constituée, (ii) qu'elle dispose de tous les pouvoirs et de toute l'autorité nécessaires pour signer, remettre et s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes modalités,
(iii) à la date d'entrée en vigueur, elle n'est partie à aucune action, poursuite, procédure ou enquête en cours (et, à sa connaissance, n'a fait l'objet d'aucune menace à cet égard) visant à annuler le contrat d'achat conclu avec CooperSurgical ou à interdire de quelque autre manière que ce soit les opérations envisagées aux termes des présentes, ou à nuire, à tout égard important, à sa capacité d'exécuter ses obligations en vertu des présentes; (iv) elle a valablement signé et remis les présentes modalités; et (v) les présentes modalités constituent une obligation légale, valide et exécutoire de cette partie, opposable à celle-ci conformément à leurs dispositions.

b. **Garanties de CooperSurgical**. CooperSurgical déclare et garantit qu'à la date d'entrée en vigueur :

la prestation du Service par elle est conforme, à tous égards importants, aux lois, règlements, exigences réglementaires, ordonnances, textes réglementaires ou autres dispositions législatives (quelle qu'en soit la source), ou aux lignes directrices obligatoires ou codes de pratique (y compris, dans chaque cas, toute interprétation judiciaire ou administrative de ceux-ci), en vigueur de temps à autre dans toute juridiction applicable; ou (b) un jugement rendu par un tribunal compétent, ou une sanction, une directive, une ordonnance ou une exigence émanant de toute autorité de réglementation (« Loi »).

que le Service sera conforme aux fonctionnalités essentielles décrites dans les documents de CooperSurgical et que ces fonctionnalités seront maintenues, à tous égards importants, lors des mises à niveau ultérieures du Service. Le seul et unique recours du client en cas de manquement de la part de CooperSurgical à la présente garantie consistera à ce que CooperSurgical déploie des efforts commercialement raisonnables pour corriger ces erreurs ou modifier le Service afin d'atteindre les fonctionnalités essentielles décrites dans les documents de CooperSurgical dans un délai raisonnable. Toutefois, CooperSurgical n'aura aucune obligation relative à cette réclamation au titre de la garantie à moins d'en avoir été avisée dans les (30) jours suivant l'apparition du premier problème de fonctionnalité essentielle. De plus, CooperSurgical n'aura aucune obligation relative à cette réclamation au titre de la garantie, et le client ne pourra pas résilier les présentes modalités, si toute non-conformité alléguée est attribuable à une erreur de l'utilisateur, telle que déterminée de façon raisonnable par les parties à la suite d'une enquête et d'une analyse menées par l'équipe de soutien à la clientèle de CooperSurgical. CooperSurgical ne garantit pas que le Service sera exempt d'erreurs non substantielles, de bogues ou d'interruptions mineures, ni que toutes ces erreurs seront corrigées. Le terme « documents de CooperSurgical » désigne les documents écrits relatifs au fonctionnement et à l'utilisation du logiciel, y compris, sans s'y limiter, les manuels d'utilisation, les guides d'utilisation, les manuels techniques, les notes de mise à jour et les fichiers d'aide en ligne concernant l'utilisation du logiciel fourni dans le cadre du Service, ainsi que tout autre document préparé en lien avec toute modification, correction ou amélioration du logiciel; ce terme inclut également toute version mise à jour des documents de CooperSurgical pouvant être fournie par CooperSurgical de temps à autre dans le cadre de la prestation du Service.

Les garanties prévues à la présente section 2(b) ne s'appliquent pas dans la mesure où toute non-conformité résulte d'une utilisation du Service contraire aux instructions de CooperSurgical ou aux spécifications du Service, ou d'une modification ou altération du Service par toute partie autre que CooperSurgical (à l'exception du client agissant sur instruction expresse de CooperSurgical) ou par des sous-traitants ou agents dûment autorisés par CooperSurgical. Ni CooperSurgical, ni aucun de ses

concédants de licence ou fournisseurs ne garantissent que le fonctionnement du Service sera ininterrompu, exempt de virus ou d'erreurs, ni que toutes les erreurs seront corrigées; de même, ni CooperSurgical, ni aucun de ses concédants de licence ne peuvent être tenus responsables de toute altération non autorisée, de tout vol ou de toute destruction des données, fichiers ou programmes du client ou de tout utilisateur autorisé.

CooperSurgical reconnaît que l'exécution du Service et de toute autre obligation prévue par les présentes conditions, conformément aux spécifications applicables du Service, est strictement requise. CooperSurgical ne saurait être tenue responsable des retards, des défaillances de livraison ou de toute autre perte ou

dommages résultant du transfert de données sur des réseaux et des infrastructures de communication, y compris Internet, et le client reconnaît que le Service peut être soumis à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces infrastructures de communication.

3. **EXCLUSION DE GARANTIES.**

EXCLUSION DE GARANTIES. SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LA SECTION 2(b) CI-DESSUS, COOPERSURGICAL NE GARANTIT PAS QUE L'UTILISATION DU SERVICE PAR LE CLIENT SERA SÉCURISÉE, RAPIDE, ININTERROMPUE OU EXEMPTE D'ERREURS, NI QUE LE SERVICE RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT, NI QUE TOUTES LES ERREURS PRÉSENTES DANS LE SERVICE ET/OU LA DOCUMENTATION SERONT CORRIGÉES, NI QUE LE SYSTÈME QUI MET LE SERVICE À DISPOSITION SERA EXEMPT DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTS NUISIBLES, NI QUE LE SERVICE FONCTIONNERA EN COMBINAISON AVEC D'AUTRES MATÉRIELS, LOGICIELS, SYSTÈMES OU DONNÉES NON FOURNIS PAR COOPERSURGICAL, NI QUE LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SERA SÉCURISÉ, NI QUE COOPERSURGICAL ET SES FOURNISSEURS TIERS SERONT EN MESURE D'EMPÊCHER DES TIERS D'ACCÉDER AU CONTENU DU CLIENT OU À SES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS, NI QUE TOUTES LES ERREURS SERONT CORRIGÉES, NI QUE TOUT CONTENU DU CLIENT STOCKÉ SERA EXACT OU FIABLE. LES GARANTIES ÉNONCÉES À LA SECTION 2(b) CI-DESSUS CONSTITUENT LES SEULES ET UNIQUES GARANTIES OFFERTS PAR COOPERSURGICAL. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS LA SECTION 2(b) CI-DESSUS, LE SERVICE EST FOURNI AU CLIENT « TEL QUEL » ET « TEL QUE DISPONIBLE » ET EST DESTINÉ UNIQUEMENT À UN USAGE COMMERCIAL. LE CLIENT ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE DÉTERMINER SI LE SERVICE OU LES RENSEIGNEMENTS QUI EN DÉCOULENT SONT EXACTS OU SUFFISANTS POUR SES BESOINS.

4. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**.

AUCUN DOMMAGE INDIRECT. AUCUNE DES PARTIES NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE DE DOMMAGES EXEMPLAIRES, PUNITIFS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS, LA PERTE DE BÉNÉFICES, la perte ou la corruption de données ou de contenu, la perte de revenus découlant des présentes conditions (y compris, sans s'y limiter, le service, l'utilisation du service ou l'impossibilité d'utiliser le service), même si la partie a été informée de la possibilité de tels dommages.

LIMITATIONS RELATIVES AUX DOMMAGES DIRECTS

(A) EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE DE COOPERSURGICAL OU DE TOUT FOURNISSEUR TIERS (DÉFINI CI-DESSOUS) DÉCOULANT DE OU LIÉE AUX PRÉSENTES CONDITIONS, Y COMPRIS TOUTE LICENCE, UTILISATION OU TOUTE AUTRE EXPLOITATION DU SERVICE, QUE CETTE RESPONSABILITÉ DÉCOULE D'UNE RÉCLAMATION FONDÉE SUR UNE VIOLATION OU UNE RÉSILIATION DU CONTRAT, UNE VIOLATION DE GARANTIE, UN DÉLIT CIVIL OU TOUTE AUTRE CAUSE, NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT TOTAL RÉELLEMENT PAYÉ PAR LE CLIENT AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX (6) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À CETTE RÉCLAMATION. IL N'Y AURA QU'UN SEUL PLAFOND DE RESPONSABILITÉ GLOBAL EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS, MÊME EN CAS DE RÉCLAMATIONS MULTIPLES; CHAQUE RÉCLAMATION RÉDUIRA LE MONTANT DISPONIBLE DANS LE PLAFOND DE RESPONSABILITÉ GLOBAL.

(B) SAUF EN CAS DE MANQUEMENT DE COOPERSURGICAL À SES OBLIGATIONS RELATIVES AU SERVICE DE SAUVEGARDE, ET SOUS RÉSERVE DE LA SECTION 1(b), COOPERSURGICAL NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT DE LA

PERTE OU DE LA CORRUPTION DE TOUTES DONNÉES OU CONTENU, QU'ILS RÉSULTENT DE RETARDS, DE NON-LIVRAISONS, DE LIVRAISONS ERRONÉES, D'INTERRUPTIONS DE SERVICE OU DE TOUTE AUTRE CAUSE.

EXCLUSIONS. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ÉNONCÉES AUX PARAGRAPHES 2(b)(i) et
(ii) NE S'APPLIQUENT PAS DANS LES CAS SUIVANTS : (A) LES DOMMAGES CORPORELS ET/OU MATÉRIELS RÉSULTANT D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE OU D'UNE NÉGLIGENCE GRAVE DE LA PART D'UNE PARTIE,
(B) LES VIOLATIONS PAR LE CLIENT DES MODALITÉS DE LICENCE APPLICABLES AUX LOGICIELS FOURNIS PAR COOPERSURGICAL ET AUX PRODUITS DE TIERS, TEL QUE PRÉVU À LA SECTION 1(b), (C) L'UTILISATION NON AUTORISÉE PAR LE CLIENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DES MATÉRIELS OU DES ACTIFS DE COOPERSURGICAL OU DE FOURNISSEURS TIERS; (D) LES DOMMAGES SUBIS À LA SUITE D'UN MANQUEMENT PAR UNE PARTIE À SES OBLIGATIONS EN VERTU DE LA SECTION 9, ENTRAÎNANT LA DIVULGATION D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DE L'AUTRE PARTIE, OU (E) LES RÉCLAMATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE INDEMNISATION CONFORMÉMENT À LA SECTION 4 (LESQUELLES SONT SOUMISES AUX LIMITES, LE CAS ÉCHÉANT, QUI Y SONT PRÉVUES). LES DOMMAGES-INTÉRÊTS LIMITÉS PAR LA PRÉSENTE SECTION 4 CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT SI UN AUTRE RECOURS EST PRÉVU ET QUE CE RECOURS EST JUGÉ INAPPROPRIÉ AU REGARD DE SON OBJET ESSENTIEL.

5. INDEMNISATION

(a) **Préjudice corporel et dommages matériels**. Chaque partie (la « **partie indemnisante** ») s'engage à défendre, à ses frais, à indemniser et à dégager de toute responsabilité l'autre partie ainsi que ses sociétés affiliées, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés, ses agents, ses successeurs et ses ayants droit (chacun étant une « partie **indemnisée** »), conformément aux procédures décrites dans la présente section, contre toute perte, tout coût, tout dommage, toute responsabilité et toute dépense, y compris, sans s'y limiter, les honoraires et frais juridiques raisonnables versés à un tiers non affilié ou à son profit (collectivement, les « Pertes ») découlant de ou liées à toute réclamation d'un tel tiers concernant : (i) le décès ou les blessures corporelles d'une personne causés par la négligence ou la faute intentionnelle de la partie indemnisante; ou (ii) les dommages, la perte ou la destruction de tout bien immobilier ou bien personnel corporel causés par la négligence ou la faute intentionnelle de la partie indemnisante.

(b) **Contrefaçon**. CooperSurgical s'engage à indemniser, à défendre et à dégager de toute responsabilité le client pour les pertes qu'il subit en conséquence directe de toute réclamation d'un tiers non affilié fondée sur l'allégation selon laquelle le service enfreint un droit d'auteur, une marque de commerce ou un secret d'affaires américain, sauf dans la mesure où ces pertes résultent (i) d'une modification du service par le client ou de la combinaison du service par le client avec d'autres produits ou services, si le service n'aurait pas constitué une contrefaçon sans cette combinaison ou cette modification, (ii) de l'utilisation par le client du Service d'une manière non autorisée par les présentes ou pour laquelle il n'a pas été conçu, (iii) du défaut du client d'utiliser une version mise à jour et non contrefaisante de la propriété intellectuelle visée, dans la mesure où le client a été avisé que la mise à jour remédiait à la contrefaçon, (iv) de modifications apportées au Service par CooperSurgical à la demande du client ou (v) du Contenu du client. Si un élément pour lequel CooperSurgical a une obligation d'indemnisation en vertu de la présente section 5 (b) fait l'objet, ou est susceptible, selon l'avis raisonnable de CooperSurgical, de faire l'objet d'une réclamation ou d'une poursuite pour contrefaçon ou détournement, CooperSurgical, en plus d'indemniser le client comme prévu dans la présente section 5 (b), prendra sans délai les mesures suivantes, sans frais supplémentaires pour le client, dans l'ordre de priorité indiqué : (1) obtenir le droit de continuer à utiliser l'élément ou (2) remplacer ou modifier l'élément afin qu'il ne constitue plus une contrefaçon. Si aucune de ces mesures ne peut être mise en œuvre par CooperSurgical en déployant des efforts commercialement raisonnables, et uniquement dans ce cas, CooperSurgical retirera l'élément du Service et les frais de service applicables seront ajustés de manière équitable pour tenir compte de ce retrait. La présente section 5(b) énonce le seul et unique recours du client en cas de contrefaçon ou d'appropriation illicite par CooperSurgical

de la propriété intellectuelle d'un tiers.

(c) Indemnisation par le client

(i) Le client s'engage à défendre et à indemniser CooperSurgical ainsi que ses fabricants, auteurs, développeurs, fournisseurs et prestataires de services tiers («fournisseurs tiers») contre toutes les pertes subies par CooperSurgical et ses fournisseurs tiers découlant de ou liées à une réclamation d'un tiers (A) alléguant que le contenu du client ou les marques de commerce du client, ou toute utilisation de ceux-ci, enfreignent les droits d'un tiers ou lui ont causé un préjudice, ou (B) découlant d'un manquement du client aux articles 1(b) et 9.

(ii) Le client indemnisera, défendra et dégagera de toute responsabilité CooperSurgical, ses sociétés affiliées, ses successeurs et ses ayants droit, y compris les dirigeants, administrateurs, employés et agents concernés, pour les dommages-intérêts, les frais et les honoraires d'avocat engagés par CooperSurgical à la suite de toute réclamation d'un tiers non affilié découlant du contenu du client ou de l'utilisation du service par le client ou tout utilisateur final.

(d) **Procédures d'indemnisation**. La partie qui sollicite l'indemnisation doit aviser sans délai de la réclamation et confier la défense; toutefois, le défaut de notification de cette partie n'affectera pas les obligations d'indemnisation de la partie indemnisante, sauf dans la mesure où ce défaut retarde ou compromet la capacité de la partie indemnisante à se défendre contre la réclamation en question. La partie indemnisante mènera la défense et aura le contrôle du litige, et la partie indemnisée coopérera à la défense contre la réclamation. La partie indemnisée aura le droit, en tout temps et à ses propres frais, de participer à la défense contre la réclamation avec un avocat de son choix. La partie indemnisante ne conclura aucun règlement de la réclamation qui entraînerait une responsabilité ou imposerait une obligation à la partie indemnisée sans le consentement écrit préalable de cette dernière. Si la partie indemnisante omet (i) de répondre à l'avis de réclamation ou (ii) d'assurer la défense contre une réclamation, la partie qui demande l'indemnisation a le droit de se défendre comme elle le juge approprié, aux frais, coûts et risques raisonnables de la partie indemnisante, et cette dernière doit rembourser sans délai à la partie indemnisée tous ces frais et coûts.

6. DURÉE, SUSPENSION ET RÉSILIATION.

Durée. Les présentes conditions auront une durée initiale d'un an (la « **durée initiale** »). Par la suite, elles seront automatiquement renouvelées pour des périodes supplémentaires d'un an (ces périodes de renouvellement étant collectivement désignées sous le nom de « **durée de renouvellement** », et, conjointement avec la Durée initiale, la « Durée »), à moins que et jusqu'à ce que l'une des parties remette à l'autre partie un avis écrit de non-renouvellement au plus tard 30 jours avant la fin de la Durée alors en cours, auquel cas les présentes conditions prendront fin à la fin de la Durée alors en cours sans paiement d'aucune compensation ni indemnité liée à cette résiliation.

Suspension pour compte en souffrance. CooperSurgical se réserve le droit de suspendre l'accès du client au Service et/ou son utilisation pour tout compte pour lequel un paiement est dû mais reste impayé après un préavis écrit de trente jours signalant ce retard de paiement. Le client accepte que CooperSurgical ne soit pas responsable envers lui, ni envers aucun tiers, de toute suspension du Service résultant du non-paiement par le client des frais décrits à la section 7.

Suspension pour préjudice continu. Le client accepte que CooperSurgical puisse, moyennant un avis téléphonique ou par courriel raisonnablement rapide adressé au client, suspendre l'accès du client au service si CooperSurgical conclut raisonnablement que l'utilisation du service par le client cause un préjudice immédiat et continu à CooperSurgical ou à des tiers. CooperSurgical déploiera des efforts commercialement raisonnables pour résoudre les problèmes à l'origine de la suspension du service. Le client accepte que CooperSurgical ne soit pas responsable envers lui ni envers un tiers en cas de suspension du service dans les circonstances décrites dans la présente section.

Résiliation sans motif. Chacune des parties peut résilier les présentes conditions à tout moment, sans motif, moyennant un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie.

Résiliation pour motif valable. L'une ou l'autre des parties peut résilier les présentes modalités, sans avoir à verser aucune compensation ni indemnité liée à cette résiliation, avec effet à compter de la remise d'un avis écrit à l'autre partie (la **« partie défaillante »**), si la partie défaillante :

enfreint de manière substantielle les présentes conditions, et que cette violation est irréparable, ou si la partie défaillante ne remédie pas à cette violation dans les 30 jours suivant la réception d'un avis écrit de cette violation;

Devient insolvable ou reconnaît son incapacité à payer ses dettes de manière générale à mesure qu'elles deviennent exigibles;

Fait l'objet, de façon volontaire ou involontaire, d'une procédure en vertu d'une loi nationale ou étrangère sur la faillite ou l'insolvabilité qui n'est pas entièrement suspendue dans les 7 jours ou qui n'est pas rejetée ou annulée dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande;

est dissoute ou mise en liquidation, ou prend toute mesure à cette fin; ou

Procède à une cession générale au profit de ses créanciers.

7. FRAIS

Les frais liés au Service (les « frais ») sont indiqués dans le contrat d'achat. CooperSurgical peut, de temps à autre, modifier les frais moyennant un préavis écrit de 60 jours civils adressé au client.

Les frais s'entendent hors taxes (y compris les taxes de vente, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes d'accise), droits et tarifs douaniers. Dans la mesure où CooperSurgical est tenue de payer l'un de ces montants, CooperSurgical facturera ces montants au client et ce dernier devra les payer à CooperSurgical dans les 30 jours suivant la date de la facture de CooperSurgical.

CooperSurgical facturera le client annuellement à chaque date anniversaire du service fourni par CooperSurgical, et le client paiera à CooperSurgical le montant correspondant au service, dans la devise indiquée sur la facture, dans les 30 jours suivant la date de la facture.

Si le client omet d'effectuer en temps opportun tout paiement qu'il est tenu d'effectuer en vertu des présentes modalités, que ce paiement soit destiné à CooperSurgical ou non et que CooperSurgical ait émis ou non une facture à cet égard, le client versera des intérêts sur les montants impayés à un taux égal au moindre des deux montants suivants : 1,5 % par mois ou le taux maximal autorisé par la loi applicable.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

1. Le client conserve tous les droits, titres et intérêts, y compris, sans s'y limiter, tous les droits d'auteur, droits de brevet, secrets commerciaux, marques de commerce, droits moraux et tous les autres droits de propriété et de propriété intellectuelle applicables à l'échelle mondiale (« droits de propriété intellectuelle »), relatifs au contenu du client. Sous réserve des modalités et conditions des présentes, le client accorde à CooperSurgical une licence limitée, libre de redevances, non exclusive et non transférable, lui permettant de copier, de stocker, de configurer, d'exécuter, d'afficher et de transmettre le contenu du client uniquement dans la mesure nécessaire à la prestation du service au client.

2. CooperSurgical ou, le cas échéant, ses concédants de licence, conserve tous les droits, titres et intérêts, y compris, sans s'y limiter, tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs au Service, aux logiciels et/ou au matériel utilisés pour fournir le Service, ainsi qu'à tout élément développé et fourni pour ce Service, y compris toutes les modifications, améliorations, mises à niveau et œuvres dérivées de ou apportées à l'un des éléments susmentionnés, quelle que soit la personne qui les a créées ou réalisées (« Œuvres **dérivées** »). Dans la mesure où des Œuvres dérivées contiennent, ou sont de nature telle qu'une personne pourrait en déduire, en tout ou en partie, tout Contenu du client, y compris les Renseignements confidentiels du client, les Œuvres dérivées seront assujetties aux mêmes protections que les renseignements confidentiels du client qui y sont contenus, conformément aux présentes modalités, et tout Contenu du client incorporé dans les Œuvres dérivées ou pouvant en être déduit demeurera la propriété du client; toutefois, la propriété de la partie des Œuvres dérivées qui ne constitue pas du Contenu du client, préparée par CooperSurgical ou pour son compte, ne sera pas affectée par les présentes modalités et sera déterminée conformément au droit applicable. Tout logiciel et matériel de tiers pouvant être approprié ou nécessaire à l'utilisation du Service. Le droit du client d'utiliser cette technologie de tiers sera régi par les modalités du contrat de licence technologique conclu entre le client et ce tiers, et non par les présentes modalités.

3. Sous réserve des dispositions des présentes conditions, CooperSurgical détient tous les droits, titres et intérêts, y compris, sans s'y limiter, tous les droits de propriété intellectuelle, sur et à l'égard du Service, ainsi que le droit illimité et libre de redevances

d'utiliser et d'intégrer au Service toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation ou autre commentaire fourni par le client, y compris les utilisateurs autorisés, concernant le fonctionnement du Service.

9. DROITS SUR LES DONNÉES

(a) Nonobstant toute autre disposition prévue dans les présentes modalités, le client accepte que CooperSurgical puisse générer des données agrégées et/ou anonymisées à partir du contenu du client issu de la fourniture et de l'utilisation du service (collectivement, les « données agrégées »). Entre le client et CooperSurgical, tous les droits, titres et intérêts relatifs aux données agrégées, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont associés, appartiennent à CooperSurgical et sont conservés exclusivement par celle-ci. CooperSurgical peut librement utiliser et divulguer ces Données agrégées dans la mesure et de toute manière permises par la loi applicable, y compris, sans s'y limiter, à des fins de collecte de données, d'analyse, d'amélioration des services et des produits et de marketing, à condition que ces données et informations ne permettent pas d'identifier le Client ou ses Renseignements confidentiels (tels que définis ci-dessous) ni ne permettent raisonnablement la rétro-ingénierie, la décompilation ou la désagrégation qui entraîneraient la divulgation du Contenu du client, des Renseignements confidentiels ou de toute Donnée personnelle (telles que définies ci-dessous).

(b) Dans la mesure où CooperSurgical fournit ou met autrement à la disposition du client des données de CooperSurgical ou des données agrégées, le client se voit accorder, sous réserve des modalités et conditions des présentes, un droit et une licence limités, non exclusifs et non transférables, pendant la durée du contrat d'achat conclu avec CooperSurgical, lui permettant d'utiliser ces données agrégées uniquement à des fins commerciales internes liées au service. Aucun droit n'est accordé de diffuser ou de mettre de quelque autre manière que ce soit ces données agrégées à la disposition d'un tiers, sans le consentement écrit préalable de CooperSurgical.

10. CONFIDENTIALITÉ.

(a) Les parties (la « partie **destinataire** ») ont eu et auront, dans le cadre du service, accès à des renseignements confidentiels, y compris des renseignements confidentiels relatifs aux activités de l'autre partie (**la** « **partie divulgatrice** ») et relatifs à des personnes avec lesquelles la partie divulgatrice peut entretenir des relations d'affaires. À compter du début de la Durée, la Partie destinataire ne doit pas utiliser ni divulguer à une quelconque personne, sauf si cela est nécessaire dans le cadre de la prestation du Service et conformément aux dispositions des présentes conditions ainsi qu'aux exigences de la loi, des renseignements confidentiels, pour quelque raison ou à quelque fin que ce soit; elle ne doit pas non plus utiliser ces renseignements confidentiels à ses propres fins ou au profit d'une personne autre que la Partie divulgatrice.

(b) Le terme « renseignements **confident**iels » désigne les renseignements qui ne sont pas généralement connus ou accessibles au public et qui se rapportent aux activités de la partie divulgatrice, qu'ils aient été mis à la disposition de la partie destinataire avant, pendant ou après la durée du contrat, y compris (i) les produits ou services, (ii) les clients et les listes de clients, (iii) les frais, les coûts et les structures de tarification, (iv) les conceptions,
(v) les analyses, (vi) les dessins, les photographies et les rapports, (vii) les logiciels informatiques, y compris les systèmes d'exploitation, les applications et les listes de programmes, (viii) les organigrammes, les manuels et la documentation, (ix) les bases de données, (x) les méthodes d'affaires, (xi) le savoir-faire, les inventions, les dispositifs, les nouveaux développements, les méthodes et les procédés, qu'ils soient brevetables ou non et qu'ils aient ou non été mis en pratique, (xii) les listes de fournisseurs et l'identité de ces derniers, (xiii) les autres œuvres protégées par le droit d'auteur, (xiv) les protocoles de laboratoire et autres, (xv) l'existence et les modalités des présentes conditions ainsi que la relation entre les parties, (xvi) toutes les méthodes, tous les procédés et toutes les technologies de production exclusifs, ainsi que tous les secrets d'affaires; et (xvii) les analyses, compilations, résumés, prévisions, études ou autres documents

qui contiennent, sont fondés sur ou intègrent, en tout ou en partie, d'autres renseignements confidentiels.

(c) Nonobstant toute disposition contraire des présentes modalités, la partie destinataire n'encourt aucune responsabilité envers la partie divulgatrice pour la divulgation ou l'utilisation d'informations confidentielles si ces informations confidentielles :

(i) ont été ou deviennent généralement accessibles au public, autrement qu'à la suite d'une violation de la présente section 10 par la partie destinataire;

(ii) est reçue par la partie destinataire après la date des présentes conditions de la part d'un tiers (à moins que ce tiers ne soit soumis à une obligation de confidentialité envers la partie divulgatrice); ou

(iii) doit être divulguée en vertu de la loi, pourvu que cette divulgation soit limitée à ce qui est requis et que la partie destinataire se conforme à l'article 9(d).

(d) Si la partie destinataire est tenue par la loi de divulguer des renseignements confidentiels, elle doit aviser la partie divulgatrice de cette obligation de divulgation et coopérer avec la partie divulgatrice, aux frais de cette dernière, dans le cadre de toute mesure que la partie divulgatrice pourrait souhaiter prendre pour protéger ses renseignements confidentiels.

(e) À la demande de la partie divulgatrice ou à la résiliation des présentes modalités, la partie destinataire devra sans délai remettre à la partie divulgatrice ou détruire toutes les informations confidentielles alors en sa possession ou sous son contrôle, étant toutefois entendu que la partie destinataire n'aura aucune obligation de restituer ou de détruire
(i) les dossiers ou fichiers électroniques contenant des renseignements confidentiels ou fondés sur ceux-ci qui ont été créés dans le cadre d'une procédure d'archivage ou de sauvegarde automatique, ni (ii) les documents contenant des renseignements confidentiels ou fondés sur ceux-ci, dans la mesure où la partie destinataire est tenue, en vertu de la loi applicable, de conserver ces documents. Tout renseignement confidentiel conservé en vertu de la présente section 9(e) demeure assujetti aux dispositions des présentes modalités.

(f) Conformément à la Loi de 2016 sur la protection des secrets commerciaux (Defend Trade Secrets Act), nonobstant toute disposition contraire dans les présentes modalités :

Une personne ne peut être tenue responsable au pénal ou au civil en vertu d'une loi fédérale ou d'État sur les secrets commerciaux pour la divulgation d'un secret commercial qui : (A) est faite (I) à titre confidentiel à un fonctionnaire du gouvernement fédéral, d'un État ou d'une administration locale, directement ou indirectement, ou à un avocat; et (II) dans le seul but de signaler ou d'enquêter sur une violation présumée de la loi; ou (B) est faite dans une plainte ou tout autre document déposé sous scellés dans le cadre d'une poursuite judiciaire ou d'une autre procédure.

Une personne qui intente une poursuite pour représailles de la part d'un employeur suite au signalement d'une violation présumée de la loi peut divulguer le secret d'affaires à son avocat et utiliser les renseignements constitutifs du secret d'affaires dans le cadre de la procédure judiciaire, si cette personne (A) dépose tout document contenant le secret d'affaires sous scellés; et (B) ne divulgue pas le secret d'affaires, sauf en vertu d'une ordonnance du tribunal.

11. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

Aux fins de la présente section 11, on entend par « données personnelles » toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, c'est-à-dire toute personne physique pouvant être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments propres à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

Aux fins de l'administration et de la gestion du Service fourni aux termes des présentes, ainsi que du respect des procédures, lois et règlements applicables, CooperSurgical et ses mandataires, employés et fournisseurs de services dûment autorisés devront recueillir, stocker et traiter de toute autre manière les

données personnelles des employés et des sous-traitants du client, conformément aux modalités de la Politique de confidentialité de CooperSurgical, accessible à ***l'adresse https://www.coopersurgical.com/Data-Privacy-Policy***

Le client confirme qu'il a lu, compris et qu'il se conformera en tout temps aux politiques de CooperSurgical pouvant se rapporter aux présentes conditions, y compris la Déclaration de confidentialité, la Politique juridique, la Déclaration relative à la Loi sur l'esclavage moderne et la Politique sur les témoins de CooperSurgical, qui sont disponibles à l'adresse https://www.coopersurgical.com/legal-statement et https://www.coopersurgical.com/cookie-policy/

La Politique de confidentialité et les politiques décrites ci-dessus n'ont pas de caractère contractuel et sont sujettes à
modifications.

12. **DISPOSITIONS DIVERSES.**

Respect de la loi. Chaque partie doit se conformer à toutes les obligations qui lui incombent en vertu de l'ensemble des lois, règles et règlements fédéraux, d'État, nationaux, provinciaux et locaux applicables, ainsi qu'aux ordonnances ou décrets émanant de tout tribunal ou autre entité gouvernementale (ci-après dénommés « la Loi ») dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu des présentes conditions, ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, d'exportation et de protection des données, dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu des présentes conditions. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Client ne transmettra, n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, séparément ou dans le cadre d'un système quelconque, le Produit ou toute donnée technique (y compris les processus et les services) reçue de Cooper, sans avoir préalablement obtenu toute licence requise par le gouvernement compétent, y compris, sans s'y limiter, le gouvernement des États-Unis agissant en vertu de la Loi sur l'administration des exportations (Export Administration Act) et mettant en œuvre le Règlement sur l'administration des exportations (Export Administration Regulations), et/ou toute autre autorité compétente applicable. En acceptant le Produit, le Client s'engage à ce que le Produit obtenu auprès de Cooper ou par son intermédiaire ne soit pas vendu ni autrement transféré vers une destination soumise à un embargo américain, ni à une entité visée par une ordonnance de refus américaine, ni à toute personne, entreprise ou entité si le Client sait ou a des motifs de croire que celui-ci sera réexporté, vendu ou transféré en violation de la législation américaine ou de toute autre loi applicable. Le client certifie également que le produit ne sera pas vendu, ni autrement transféré, ni mis à la disposition d'une entité ou d'une utilisation finale impliquée dans la conception, le développement, la production, le stockage ou l'utilisation d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou de technologie de missiles, ni d'une entité ayant une utilisation finale spécifique liée aux armes conventionnelles ou à toute autre activité militaire.

Relations entre les parties. Aucune disposition des présentes conditions ne saurait être interprétée comme créant une coentreprise, un partenariat, un mandat ou une relation d'emploi entre les parties; de même, aucune des parties n'aura le droit, le pouvoir ou l'autorité de créer une obligation ou un devoir, explicite ou implicite, au nom de l'autre partie.

Utilisation du nom et des marques de commerce. Le client ne doit pas utiliser le nom, la marque de commerce, le logo ou le symbole de CooperSurgical à quelque fin que ce soit sans le consentement écrit préalable de CooperSurgical pour chaque utilisation.

Cession. Le client ne doit pas céder ni transférer les présentes conditions, ni aucun de ses droits ou obligations en vertu de celles-ci, sans le consentement écrit préalable de CooperSurgical. Toutes les déclarations, garanties et ententes des parties contenues dans les présentes conditions lieront leurs successeurs et cessionnaires autorisés et s'appliqueront à leur profit.

Force majeure. Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre partie de tout retard ou manquement à l'exécution de ses obligations (à l'exception du paiement d'une somme d'argent) en vertu des présentes conditions si celui-ci résulte de ou est attribuable à une ou plusieurs causes échappant au contrôle raisonnable de la partie touchée, y compris les catastrophes naturelles ou autres phénomènes naturels; les mesures gouvernementales; les conflits de travail; les épidémies ou pandémies; les blocus; les quarantaines; les incendies; les inondations; les tremblements de terre; les actes de guerre; le terrorisme; les émeutes; des troubles civils; des retards ou des arrêts dus à des grèves, des lock-out ou des conflits de travail; des rébellions ou des révolutions; des pannes de lignes de communication ou d'électricité; ou des lois gouvernementales; des ordonnances judiciaires; et des règlements imposés a posteriori.

Droit applicable; compétence; renonciation au procès devant jury. Ces modalités et conditions

sont abordées dans le contrat d'achat.

Interprétation; interprétation des termes. L'utilisation, dans les présentes conditions, des termes « y compris » ou « comprend », ou de termes similaires, signifie « y compris, ou comprend, sans s'y limiter ». Le mot « ou » n'est pas exclusif. Toutes les références aux articles, clauses, paragraphes et annexes désignent les dispositions des présentes conditions et les annexes jointes aux présentes, sauf indication contraire. Les annexes jointes aux présentes conditions sont par les présentes intégrées par renvoi dans les présentes conditions et en font partie intégrante. L'utilisation, dans les présentes conditions, des formes masculine, féminine ou neutre désigne également les autres formes, selon ce que le contexte peut exiger dans chaque cas. Dans la mesure où les présentes conditions prévoient qu'une des parties peut prendre une décision, cette partie peut le faire à sa seule et entière discrétion.